Faculté des sciences humaines
Département de philosophie

PHI 8620 PROBLÈMES DE PHILOSOPHIE I

Automne 2019

Plan de cours

RESPONSABLE DU COURS

Luca Gili
Disponibilités: Jeudi 13h00-13h45
Courriel : gili.luca@uqam.ca
Site internet : https://professeurs.uqam.ca/professeur?c=gili.luca
Moyen de communication préféré : courriel UQAM.

DESCRIPTION DU COURS

Étude de problèmes spécifiques non approfondis par les autres cours du programme. Le contenu du cours sera déterminé par le comité du programme à chacune de ses occurrences.

CONTENU DU COURS

Démontrer l'(in)existence de Dieu

Le cours propose d'analyser les preuves que certains philosophes ont défendu quant à l'(in)existence de Dieu. Par un souci d'exhaustivité, le séminaire débutera avec les textes éminents (notamment, ceux d'Aristote, d'Anselme, de Thomas d'Aquin, de Descartes, de Kurt Gödel, de Richard Dawkins), puis avec des œuvres philosophiques peu connues (Proclus, Avicenne, Bernhard Bolzano, Charles Darwin) afin de comprendre comment les preuves sur l'(in)existence de Dieu sont formulées à travers l'histoire.
Chaque argument sera présenté dans son contexte historique et conceptuel. Nous étudierons ensemble la force de ces preuves à l'intérieur de leurs systèmes philosophiques. Ces analyses nous conduirons à l'étude approfondie de la notion de « démonstration », en prenant en compte les spécificités des philosophes étudiés. Nous questionnerons la validité logique de ces arguments métaphysiques.

La première partie du cours s'oriente vers l'analyse de l'athéisme ancien. Son étude est complexifiée par différents éléments, notamment le manque de ressources textuelles des philosophes athéistes en Grèce antique et à l'époque de l'empire romain. Les formules traditionnelles du polythéisme ancien s'ajoutent et parfois dissimulent les pensées athéistes, prodromiques pour l'époque. Nous prendrons appui sur Épicure et Aristote pour comprendre les enjeux de cette position théologique. Je partage l'hypothèse de certains historiens (p.ex. D. Sedley)

selon laquelle Épicure était un athée, mais cette interprétation sera aussi, bien entendu, l'objet d'une discussion critique. La thèse d'Épicure, du point de vue théorétique, consiste dans la négation de toute relation causale entre les dieux et le monde. L'athéisme d'Épicure se révèle être l'opposé théorétique de la théologie rationnelle d'Aristote. Le Stagirite établit un lien de causalité finale et probablement de causalité efficiente (selon l'interprétation d'E. Berti) entre le « Moteur immobile » et le monde. L'analyse de ce concept et de la « théologie » aristotélicienne, comprise comme une science des substances, éclairera notre lecture de la thèse épicurienne de l'inexistence des dieux.

Nous clôturerons cette partie avec l'athéisme spinoziste. À l'aide de l'interprétation, entre autres, de P. Cristofolini et par S. Nadler, nous identifierons une analogie entre le « nicodémisme » des anciens et des modernes. Les critiques du philosophe « traditionnel » C. Vico contre la nouvelle métaphysique « more geometrico demonstrata » sustentera notre réflexion sur la portée disruptive de la pensée cartésienne-spinozienne.

Dans la deuxième partie du cours, notre analyse débutera avec les textes célèbres du Moyen-Âge, le Proslogion d'Anselme sur sa « preuve ontologique » et la question de Thomas d'Aquin sur les cinq voies. Nous prêterons attentions aux aspects moins connus de cette longue tradition. La métaphysique émanationniste néoplatonicienne, notamment celle de Proclus, démontre l'existence de Dieu tout en soulignant son immanence causale dans le monde. Nous questionnerons les implications panthéistes, qui n'échapperons pas aux réflexions des néoplatoniciens de la Renaissance comme G. Bruno, de cette pensée. Nous analyserons ensuite comment les preuves d'Avicenne tentent de sauver la transcendance de la réalité divine en une synthèse entre l'essentialisme néoplatonicien (potentiellement immanentiste) et l'*analogia entis*. Nous ferons ainsi le lien avec le célèbre texte de Thomas d'Aquin qui contient, à notre connaissance, la première preuve de la démonstration de l'*in*existence de Dieu (*Summa theol*. I, q. 2, art. 3, arg.).

Dans la troisième partie du cours, nous nous interrogerons sur les efforts de mathématisation de la preuve ontologique avec Leibniz et Gödel. Nous aborderons aussi le mouvement du nouveau athéisme à partir de l'ouvrage de R. Dawkins *The God Delusion*. Je nourrirai notre réflexion avec des textes « aux marges » du débat sur l'existence de Dieu, notamment la *Wissenschaftslehre* de Bolzano et l'Origine des espèces de Darwin. On se demandera si Bolzano doit postuler l'existence d'un Dieu qui connaît les « propositions en soi » pour fonder les mathématiques. Nous questionnerons l'évolutionnisme darwiniste et sa compatibilité avec une forme de théisme. Nous étudierons la réception du texte de Darwin parmi les théistes, comme par exemple T. de Chardin, et parmi les athéistes, comme R. Dawkins.

En bref, nous considèrerons les positions théistes et athées dans les trois périodes de l'histoire de la pensée : la période ancienne (avec un attention particulière à la période classique et hellénistique), la période médiévale (en nous concentrant sur les deux traditions immanentiste/panthéiste et aristotélicienne) et la période qui commence avec le XIX siècle (en prêtant attention aux mathématisations des arguments théistes et à la tradition athée inspirée par l'évolutionnisme darwinien).

Le cours aura la possibilité d'accueillir le Dr. D. De Haan (Université d'Oxford), spécialiste en philosophie arabe, pour une conférence sur la preuve d'Avicenna.

FORMULES PÉDAGOGIQUES

Exposé magistral, discussion, travail en équipe (en classe).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Outils d'évaluation

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
Communication en classe	30 %	*Accord à prendre avec les étudiant-es*
Bibliographie raisonnée pour la dissertation (minimum : 5 titres, 3-5 pages, interligne double)	10%	2 octobre 2019
Dissertation (entre 20 et 25 pages, interligne double)	60%	4 décembre 2019

Dans le contexte de la communication en classe, l'étudiant-e guidera la lecture d'un texte pour 60 minutes.

La bibliographie raisonnée est étroitement liée à la dissertation. Je vous demande de choisir un sujet pour la dissertation et au minimum 5 titres (monographies ou articles de revue) et une courte explication des raisons pour lesquelles ces titres sont utiles pour votre sujet. Minimum : 3 page (interligne double); maximum : 5 pages (interligne double).

La dissertation est un texte qui vise à présenter l'ensemble des faits et des arguments en faveur d'une conclusion précise sur une question spécifique choisie par l'étudiant/l'étudiante. Elle expose et explique les éléments d'information pertinents par rapport à la question posée, avance une hypothèse pour répondre à cette question, développe une argumentation en faveur de cette hypothèse et critique les contre-arguments. Elle se présente comme un texte suivi, à double interligne, de 20 à 25 pages. La bibliographie doit comporter un minimum de dix ouvrages spécialisés (ex. : monographies ou articles de périodiques).

Présentation matérielle

Les règles de présentation à utiliser dans la dissertation sont celles du Département de philosophie, décrites dans le *Guide des étudiants de premier cycle en philosophie* (septembre 2014), disponible en ligne à l'adresse suivant : https://philo.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/72/2017/11/Guide_Philo_1erCycle_UQAM_2014.pdf .

Critères de correction

Originalité de l'interprétation (20%, cohérence du texte (10%), qualité de la synthèse (55%), qualité de la langue (15%)

Barème de notation

A+	:	90 et plus
A	:	85 à 90
A-	:	80 à 85
B+	:	77 à 80
B	:	73 à 77
B-	:	70 à 73
C+	:	65 à 70
C	:	60 à 65
E	:	0 à 60

Bibliographie du cours

Aristote, *Physique* VIII et *Métaphysique* XII, 6-7 (démonstration de l'existence d'un Moteur immobile) et *Post. An.* A, 1-10 (sur la théorie de la démonstration).
Épicure, *Lettre à Ménécée*.
Proclus, *Éléments de théologie*, propositions 1-10.
Avicenne, *Kitab al-Sifah*, *Metaphysica*, VIII, 1-3
Anselme, *Proslogion*, 1-10 & Anselme, Ad insipientem (Réponse à l'objection de Gaunilon);
Thomas d'Aquin, *Summa theol.* I, 2, art. 3. Commentaire à Aristote, *Métaphysique* XII, 6-7.
Descartes, *Méditations métaphysiques*, Méditations III et V (avec les réponses de Descartes aux objections)
Spinoza, *Éthique*, I, prop. 11.
Giambattista Vico, *Science nouvelle* (sections contre le cartésianisme).
Leibniz, *Discours de métaphysique*. Observations sur la preuve ontologique dans ses écrits de logique (pour la plupart encore seulement en latin).
Bernard Bolzano, *Wissenshaftslehre*, sections sur la « proposition en soi »
Charles Darwin, *Origine des espèces*, ch. 5.
Kurt Gödel, *Preuve ontologique*
Richard Dawkins, *The God Delusion*.

Parmi les textes de littérature secondaire, je recommande les suivants :

Barnes, J., 1972, The Ontological Argument, London: Macmillan.
De Haan, D. 2016, Where Does Avicenna Demonstrate the Existence of God?, *Arabic Science and Philosophy*, 2016.
La Croix, R., 1972, Proslogion II and III: A Third Interpretation of Anselm's Argument, Leiden: Brill.
Lewis, D., 1970, "Anselm and Actuality", Noûs, 4: 175–88.
Plantinga, A., 1967, God and Other Minds, Ithaca: Cornell University Press.
Sedley, D., 2013, The Atheist Undergroud, dans M. Lane, V. Harte, Politeia in Greek and Roman Philosophy, Cambridge: Cambridge University Press.
Sobel, J., 2004, Logic and Theism, New York: Cambridge University Press.

CALENDRIER DÉTAILLÉ DU COURS

Date	Contenu du cours	Évaluation
5 septembre 2019	**Cours 1 : Introduction** Lecture du plan de cours. Entente d'évaluation.	
12 septembre 2019	Cours 2. Aristote. Physique VIII	
19 septembre 2019	Cours 3. Aristote. Métaphysique XII.1-5 *COURS sur PANOPTO*	
26 septembre 2019	Cours 4. Aristote, Métaphysique XII.6-10	
3 octobre 2019	Avicenne. Conférence de D. De Haan Cours 5.	
10 octobre 2019	Cours 6. Proclus. Anselme	
17 octobre 2019	Cours 7. Thomas d'Aquin	

24 octobre 2019	Semaine de lecture	
31 octobre 2019	Cours 8. L'athéisme ancien	
7 novembre 2019	Cours 9. Spinoza. Vico	
14 novembre 2010	Cours 10. Descartes	
21 novembre 2019	Cours 11. Leibniz	
28 novembre 2019	Cours 12. Gödel	
5 décembre 2019	Cours 13. Darwin	Dissertation à remettre
12 décembre 2019	Cours 14. Dawkins et le nouveau athéisme	

ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉS

La Charte des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants peut être consultée à l'adresse :
http://www.instances.uqam.ca/politiques/charte_des_droits.htm.]

Toute personne en classe a le droit d'être traitée avec respect et dignité. Dans le but de promouvoir un environnement propice à l'apprentissage, le respect mutuel sera exigé de tout le monde dans le cadre de ce cours. À ce titre, les propos discriminatoires ou intolérants ne seront pas acceptés dans le cours. Les étudiant-es sont encouragé-es à faire part au professeur ou à la professeure de toute situation jugée problématique. Celui-ci verra à y trouver une solution avec diligence.

Règlement 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail

qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;

- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel
Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré et consiste en une pression indue exercée sur une personne, soit pour obtenir des faveurs sexuelles, soit pour ridiculiser ses caractéristiques sexuelles.
La Politique nº 16 identifie, notamment, les comportements suivants comme des violences à caractère sexuel : • la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes; • les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées; • la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel; • les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée; • les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme; • le (cyber) harcèlement sexuel; • la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement; • les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés; • l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle; • l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue; • les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel. **Pour plus d'information :** https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf **Pour obtenir du soutien :** Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement 514 987-3000, poste 0886 Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : harcelement.uqam.ca CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514 987-0348
calacs@uqam.ca
trevepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :
514 987-3185
Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
Par téléphone : 514 987-3148
Courriel : situation.handicap@uqam.ca
En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/